

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 83 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 12 Absent(s) excusé(s) : 16 Absent(s) : 3
---	---	--

Date de convocation : 19 mars 2024

Vote(s) pour : 95
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 25 mars 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n° 2024-03-25-CM-7.2 :

Annulation du Fonds de Concours attribué pour la commune de Noisseville.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2021 portant adoption du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 5 février 2024 portant création d'un fonds vert métropolitain et modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021 portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2021 - 2026,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 23 novembre 2020, allouant à la Commune de Noisseville un fonds de concours pour un montant de 35 947 €,
VU le compte rendu de la Commission d'attribution du 21 février 2024,
VU l'avis de la Commission Ressources et Stratégie en date du 13 mars 2024,

DECIDE l'annulation d'un fonds de concours d'un montant de 35 947 €, attribué à la commune de Noisseville, pour l'aménagement d'un local technique pour les services municipaux sur l'Autorisation de Programme 2017-2020 et d'annuler l'affectation associée,
DECIDE de ré-abonder de 35 947 € l'enveloppe 2021-2026 de la commune de Noisseville.

NK

Metz, le 26 mars 2024

Le Secrétaire de séance



Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20240325-2024-03-DC7-2-DE

Numéro de l'acte : 2024-03-DC7-2
Date de décision : lundi 25 mars 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Annulation du Fonds de Concours attribué pour la commune de Noisseville
Classification : 7.8 - Fonds de concours
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 27/03/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240325-2024-03-DC7-2-DE
Document principal : 99_DE-7-2.pdf

Historique :

26/03/24 14:42	En cours de création	
26/03/24 14:43	En préparation	Catherine DELLES
27/03/24 09:17	Reçu	Catherine DELLES
27/03/24 09:20	En cours de transmission	
27/03/24 09:21	Transmis en Préfecture	
27/03/24 09:27	Accusé de réception reçu	